



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté-Egalité-Fraternité*

Ville de Teyran

Département de l'Hérault

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 23 février 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 17 février 2017, les membres composant le Conseil Municipal de Teyran se sont réunis à la Mairie de Teyran, le jeudi 23 février 2017 sous la présidence de Monsieur Éric BASCOU, Maire de Teyran.

Étaient présents : Éric BASCOU, Édouard DE COLLE, Philippe SECONDY, Françoise GALLAS, Martine CHEYLAN NERRIÈRE, Bernadette ORGEVAL, Patrick ROCHER, Odile VELAY, Guilhem SERRE, Maurice GODÉ, Albert BOURRUST, Nathalie BEDOS BAILLAT, Maurice OUAZANA, Huguette LABALME, Sophie LANNI, Éric CHAILLAN, Brigitte HOURS, Guy GLEIZES, Monique BERTOLETTI, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents et ayant donné procuration : Sylvie CAMALON à Albert BOURRUST, Nicole DUPRAT à Huguette LABALME, Marie-Agnès RÉMY à Édouard DE COLLE, Christelle POYO à Odile VELAY, Laurent BILLY à Philippe SECONDY, Patrice LORION à Patrick ROCHER, Philippe TOIROT à Monique BERTOLETTI

Était absent : Salvator D'AURIA

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du conseil. Monsieur Patrick ROCHER est désigné à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Éric BASCOU donne lecture à l'assemblée de la lettre de démission de Patrice LORION avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2017. Le Maire rappelle que Patrice LORION partageait sa vie entre Montpellier et l'île de la Réunion où il y exerçait une grande part de sa vie professionnelle, d'où ce changement de résidence. La commune informera le Préfet de l'Hérault pour signaler que Monsieur Olivier LAHOUSSE, candidat suivant sur la liste désignée majoritaire suite aux élections municipales de 2014, succèdera à Patrice LORION. Le tableau des élus du Conseil municipal sera mis à jour en conséquence.

Éric BASCOU propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au titre du fond de soutien à l'investissement public local pour l'aménagement d'une zone récréative et de loisirs au camp de Liouse
- Demande de subvention au titre du fond de soutien à l'investissement public local pour l'aménagement des Jonquières

Le Conseil municipal autorise l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour de la séance.

Le Maire propose de passer au premier point.

**1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 janvier 2017**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2017.

## **2-Rapport et débat d'orientations budgétaires M14 - budget principal et budgets annexes de la commune exercice 2017**

### **Rapporteur : Éric BASCOU**

Institué par la loi du 6 février 1992 modifiée, ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (article L2312-1 du code général des collectivités territoriales) et doit être organisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Or, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a accentué l'information des conseillers municipaux en obligeant la production d'un Rapport d'Orientations Budgétaires. Monsieur le Maire présente ces orientations pour l'année 2017 à l'assemblée qui font l'objet d'un Rapport d'Orientations Budgétaires et qui sera transmis au contrôle de la légalité et publié. Un débat d'orientations budgétaires est tenu entre les élus.

Éric BASCOU précise que le budget annexe de la Ramognère sera au minimum équilibré mais surement excédentaire légèrement.

Un nouveau budget annexe sera créé pour l'année 2017 en vue de l'opération du lotissement Saint Martin.

À l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires du budget principal M14 et du budget annexe de la Ramognère pour l'exercice 2017. L'assemblée prend acte de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires du budget principal M14 et du budget annexe de la Ramognère pour l'exercice 2017 sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires du budget principal et du budget annexe de la Ramognère est joint au présent procès-verbal et sera transmis au Préfet de l'Hérault. Ce document sera publié par voie d'affichage et sur le site de la ville. Le débat est clos.

## **3-Rapport et débat d'Orientations Budgétaires (M49) - Budget Assainissement – exercice 2017**

### **Rapporteur : Éric BASCOU**

Institué par la loi du 6 février 1992 modifiée, ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (article L2312-1 du code général des collectivités territoriales) et doit être organisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Or, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a accentué l'information des conseillers municipaux en obligeant la production d'un Rapport d'Orientations Budgétaires. Monsieur le Maire présente les orientations pour l'année 2017 du budget d'assainissement M49 à l'assemblée qui font l'objet d'un Rapport d'Orientations Budgétaires et qui sera transmis au contrôle de la légalité et publié. Un débat d'orientations budgétaires est tenu entre les élus.

Martine CHEYLAN :

Sur le budget M49, vu le transfert obligatoire de la gestion de l'assainissement collectif à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ne devrait-on pas faire un maximum de travaux dès cette année ?

Édouard DE COLLE :

Un cabinet d'étude a été mandaté par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup sur le transfert à prévoir. Il y a des règles à respecter. Il est possible de transférer l'excédent M49 vers le budget principal M14 pour la partie de fonctionnement uniquement mais cela ne sera pas opéré ainsi. Concernant la section d'investissement, il y aura 250 000 € de travaux. On peut réfléchir à des idées de travaux.

Éric BASCOU :

Selon la convention signée en 2016, la Métropole effectuera en 2017 des travaux sur le collecteur principal. Une partie des travaux restera à la charge de la commune-sur le bassin du Salaison. Cette année seront programmés des travaux d'amélioration du Pont neuf au Pont vieux, peut-être un peu plus.

À l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires du budget d'assainissement M49 pour l'exercice 2017. L'assemblée prend acte de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires du budget d'assainissement M49 pour l'exercice 2017 sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires du budget d'assainissement M49 est joint au présent procès-verbal et sera transmis au Préfet de l'Hérault. Ce document sera publié par voie d'affichage et sur le site de la ville. Le débat est clos.

#### **4-Demande de subvention auprès d'Hérault Énergies au titre de l'année 2017**

**Rapporteur : Philippe SECONDY**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, l'assemblée délibérante a décidé de demander un soutien financier auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 dans le cadre de travaux de réhabilitation au groupe scolaire Jules Ferry, notamment pour l'isolation thermique et phonique des bâtiments, le changement de menuiseries ainsi que pour des travaux de réhabilitation des bâtiments de la mairie. Ces opérations d'investissement sont susceptibles d'être éligibles pour un soutien financier auprès de Hérault Énergies.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à demander une subvention la plus élevée possible auprès de Hérault Énergies, le montant de ces rénovations étant estimé respectivement à 50 000,00 euros HT pour les écoles et à 35 000,00 pour la mairie.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter deux aides financières pour la réhabilitation des écoles et de la mairie auprès d'Hérault Énergie.

#### **5-Acceptation du fonds de concours de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour l'acquisition d'un panneau lumineux**

**Rapporteur : Guilhem SERRE**

La commune a sollicité un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour l'acquisition d'un panneau lumineux dont le coût s'élève à 9100,00 € HT. Cette opération a été déclarée éligible par le conseil de la communauté. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide extérieure, la part de financement restant à la charge de la commune serait de 9100,00 €. La participation de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a décidé par délibération en date du 13 décembre 2016 d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 4550,00 € à la commune de Teyran.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accepter le principe du soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour l'acquisition de ce panneau lumineux sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 4550,00 €.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le principe du soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour l'acquisition de ce panneau lumineux.

## 6-Demande de subvention européenne auprès du GAL Grand Pic Saint-Loup au titre du programme LEADER pour l'étude en vue de l'aménagement des Jonquières

**Rapporteur : Éric BASCOU**

Le projet des Jonquières vise à aménager le site en bordure du Salaison dans l'objectif d'offrir aux habitants du territoire d'un espace de vie agréable et d'autre part un cadre sécurisé préservant la biodiversité tout en mettant en valeur la rivière et ses abords.

L'étude préalable à ce projet est nécessaire car elle devra dimensionner le projet et proposer plusieurs hypothèses d'aménagement visant à concilier la préservation de l'environnement, la mise en valeur patrimoniale du site (paysage et rivière du Salaison) et la réalisation d'une base de plein air accueillante.

Considérant que cette étude s'inscrit dans la Stratégie Locale de Développement du programme LEADER du GAL Grand Pic Saint-Loup, il est proposé aux membres du Conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention européenne auprès du GAL Grand Pic Saint-Loup en sollicitant un accompagnement financier au titre du programme LEADER à hauteur de 64% , la commune assurant un autofinancement à hauteur de 36% sur la base du budget prévisionnel (dont 16% d'autofinancement public appelant du FEADER). Le plan de financement est défini comme ci-dessous.

Dépenses		Co financeurs		
Nature	Montant en HT	Nature	Montant en HT	Taux
Étude 30 000,00		LEADER	19 200,00	64 %
		Autofinancement public appelant du FEADER	4 800,00	16 %
		Total des aides publiques	24 000,00	80%
		Autofinancement du porteur de projet	6 000,00	20%
Total général	30 000,00	Total général	30 000,00	100 %

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de l'étude pour l'aménagement des Jonquières ainsi que son plan de financement,
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention européenne de 19 200,00 € auprès du GAL Grand Pic Saint-Loup au titre du programme LEADER,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires y afférentes.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une aide financière auprès du GAL Grand Pic Saint-Loup au titre du programme LEADER pour l'étude en vue de l'aménagement des Jonquières.

## 7-Demande de subvention européenne auprès du GAL Grand Pic Saint-Loup au titre du programme LEADER pour l'aménagement du camp de Liouse

**Rapporteur : Martine CHEYLAN**

Par délibération du 26 mai 2016, le Conseil municipal a autorisé le Maire à solliciter plusieurs partenaires en vue de la réalisation de l'aménagement du camp de Liouse. Pour mémoire, ce projet résulte de la volonté municipale de créer des espaces de convivialité dédiés à la jeunesse, aux sports, aux rencontres intergénérationnelles sur ce secteur. Le périmètre d'intervention s'étend sur une superficie de 2 hectares environ.

De nombreux équipements existent déjà sur cet espace : des espaces libres (un stade tambourin, un ancien skate-park, un Boulodrome extérieur) et des structures (la salle Camp de Liouse, le local Jeunes, la salle des fêtes, le gymnase, le boulodrome couvert et des locaux des services techniques).

Les objectifs d'aménagement ont été définis par la municipalité :

- relier l'espace camp de Liouse, entre le chemin des sports et la rue du stade.
- créer un lieu central de convivialité et de détente,
- sécuriser les déplacements tous modes sur la rue du chemin des sports,
- favoriser les espaces d'expression et de rencontre des enfants et des adolescents.

Le programme pluriannuel d'aménagement qui en découle est le suivant, dont le coût a été estimé à 491 705,00 € HT environ :

- o création de cheminements doux ceinturant le chemin des sports et la rue du stade, avec des aménagements paysagers (plantations d'arbres de bosquets, haies, couvre-sol). 101 000 € HT environ.
- o aménagement du parvis du point Jeunes, comprenant un espace de pique-nique-barbecue ombragé, et un kiosque. 5 000 € HT environ hors plantations et mobiliers.
- o création d'un point d'eau et de toilettes publics, 19 000 € HT
- o aménagement d'une place arborée, nœud central de l'espace Camp de Liouse, 98 000 € HT
- o mise en place de mobiliers urbains et signalétique : tables, bancs, poubelles, support-vélos... 18 000 € HT
- o aménagement de la voirie du Chemin des Sports, 103 000 € HT
- o création d'aires de jeux pour les enfants et les adolescents, 122 069 € HT
- o cout d'étude (géomètre et architecte-paysagiste), 26 000 €.

À ce jour, la commune a reçu plusieurs notifications ou accords de principe d'aides financières à savoir :

- 10 000,00 € (réserve parlementaire de Madame Fanny Dombre Coste),
- 122 000,00 € (région Occitanie)
- 20 000,00 € (département Hérault pour la voirie du chemin des sports)
- 15 000,00 € (fond de concours de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup)

Un contact a été pris auprès du GAL Grand Pic Saint-Loup et il est proposé au Conseil municipal de solliciter une aide au titre du programme LEADER (fond européen) dans le cadre de l'aménagement du camp de Liouse afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. Le plan de financement réactualisé serait le suivant :

Dépenses		Co-financement		
Nature	Montant en HT	Nature	Montant en HT	Taux
Étude	26 240,00	Département 34	20 000,00	4%
Création cheminements doux avec aménagements paysagers	100 785,00	Réserve parlementaire	10 000,00	2%
Aménagement place arborée	97 650,00	Région Occitanie	122 000,00	25%
Voirie chemin des sports	103 883,00	CCGPSL fond de concours	15 000,00	3%
Aires de jeux y compris skate parc	122 069,70	LEADER	50 000,00	10%
Aménagement parvis point jeunes (hors paysager)	4599,30	Sous-total financeurs publics	217 000,00	44%
Point d'eau et toilettes publiques	19 000,00			
Mobilier urbain	17 478,00	Autofinancement	274 705,00	56%
Total général	491 705,00	Total général	491 705,00	100 %

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement de l'aménagement du camp de Liouse,
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention européenne de 50 000,00 € auprès du GAL Grand Pic Saint-Loup au titre du programme LEADER,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires y afférentes.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une aide financière auprès du GAL Grand Pic Saint-Loup au titre du programme LEADER pour l'aménagement du camp de Liouse.

### **8-Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) pour l'aménagement des Jonquières**

**Rapporteur : Philippe SECONDY**

L'aménagement des Jonquières correspond aux opérations susceptibles d'être éligible au titre du fonds de soutien à l'investissement public local dans le cadre du contrat de ruralité porté par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup au nom de la commune de Teyran Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à demander une subvention la plus élevée possible pour cette opération estimée à 200 000 euros HT.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une aide financière au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour l'aménagement des Jonquières dans le cadre du contrat de ruralité.

### **9-Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) pour l'aménagement du camp de Liouse**

**Rapporteur : Philippe SECONDY**

L'aménagement du camp de Liouse correspond aux opérations susceptibles d'être éligible au titre du fonds de soutien à l'investissement public local dans le cadre du contrat de ruralité porté par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup au nom de la commune de Teyran Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à demander une subvention la plus élevée possible pour cette opération estimée à 491 705 euros HT.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une aide financière au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour l'aménagement du camp de Liouse dans le cadre du contrat de ruralité.

### **10-Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) pour la réhabilitation de la mairie et la réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry**

**Rapporteur : Philippe SECONDY**

Dans le cadre des investissements projetés en 2017, une part des travaux va être consacrée aux bâtiments des écoles et à la réhabilitation des mairies. Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à demander une subvention la plus élevée possible au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour des travaux aux écoles estimés à 50 000 euros HT et pour des travaux de réhabilitation de la mairie estimés à 35 000 euros HT.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une aide financière au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la réhabilitation de la mairie et la réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry.

## 11-Tarifification de l'atelier d'écriture organisé à la médiathèque de Teyran

### Rapporteur : Bernadette ORGEVAL

Le Service Culturel lance une nouvelle action. Il s'agit d'organiser un atelier d'écriture qui sera animé par Patricio Sanchez, poète franco-chilien, enseignant, traducteur et membre de la Maison de la Poésie Jean Joubert de Montpellier. L'atelier fonctionnera à la médiathèque une fois par mois. La première séance est prévue pour le vendredi 24 février 2017 à 19h. A chaque séance, il sera demandé une participation de 5€ par personne, en contribution des frais d'organisation. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à encaisser la recette liée à cette action via la régie.

À l'unanimité, le Conseil municipal fixe la participation à 5 € par séance d'atelier d'écriture et autorise le Maire à encaisser la recette liée à cette action via la régie.

## 12-Liste des marchés conclus pour l'année 2016

### Rapporteur : Maurice OUAZANA

Le décret 2016-360 oblige, en son article 107 (ancien article 133 du Code des marchés publics), les acheteurs à publier, chaque année, une liste d'informations relatives aux marchés conclus l'année précédente.

#### MARCHÉ DE FOURNITURES

N° marché	Attributaire	Code postal	Objet du marché	Date signature marché	Montant
MONTANT de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT					
			Néant		
MONTANT de 90 000 € HT à 208 999,99 € HT					
			Néant		
MONTANT de 209 000,00 € HT et plus					
			Néant		

#### MARCHÉ DE SERVICES

N° marché	Attributaire	Code postal	Objet du marché	Date signature marché	Montant
MONTANT de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT					
			Néant		
MONTANT de 90 000 € HT à 208 999,99 € HT					
			Néant		
MONTANT de 209 000,00 € HT et plus					
			Néant		

#### MARCHÉ DE TRAVAUX

N° marché	Attributaire	Code postal	Objet du marché	Date signature marché	Montant
MONTANT de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT					
	KASO JEUX	31140	Construction d'un terrain multisports	06-avr-16	50225,72
	EUROVIA	34670	Entretien et réhabilitation des voies et réseaux assainissement communal	02-déc-16	montant mini 50 000,00 € HT - maxi 500 000,00 € HT annuel
MONTANT de 90 000 € HT à 5 224 999,99 € HT					
			Néant		
MONTANT de 5 225 000,00 € HT et plus					
			Néant		



Le Conseil municipal prend acte de la liste des marchés conclus en 2016.

### **13-Opération de la Ramognère : logements sociaux - convention de principe avec Hérault Habitat pour une cession immobilière et la construction de 4 logements sociaux**

**Rapporteur : Martine CHEYLAN**

Par délibération en date du 30 avril 2015, le Conseil municipal a décidé d'acquérir les parcelles cadastrées B 1208 et B 1499 d'une superficie totale de 2860 m<sup>2</sup> en vue de réaliser une opération de lotissement permettant de maîtriser la densité sur ces parcelles et de prévoir la construction de 4 logements sociaux après redécoupage des parcelles. La création du lotissement a permis de proposer à la vente un lot bâti et un lot viabilisé. Afin de poursuivre cet aménagement, la commune a sollicité 4 bailleurs sociaux afin d'étudier la faisabilité de l'opération et de sélectionner un bailleur pour la construction et la gestion de ces 4 logements. À l'issue de cette consultation, la commune a choisi de sélectionner le bailleur Hérault Habitat qui a proposé un projet compatible avec les besoins de logement et dont l'architecture permet une bonne insertion dans le quartier.

Il est donc proposé de confier l'opération de construction des 4 logements sociaux rue de la Ramognère à Hérault Habitat.

Le projet devra répondre aux exigences suivantes :

- typologie de logement : 2 T2 d'environ 40m<sup>2</sup> et 2 T3 d'environ 75 m<sup>2</sup> soit une SDP de 250 m<sup>2</sup>
- 1 espace extérieur privatif par logement : jardin ou 6 m<sup>2</sup> minimum de balcon
- 4 garages
- 4 places de parking
- 1 local à vélo de minimum 5m<sup>2</sup>
- 1 seul accès voiture depuis la rue
- 1 bâtiment en R+1 de type mas avec toiture tuile, orientation sud préconisée, répondant aux critères type Bâtiment Durable Méditerranéen
- coût construction minimum de 1800 €/m<sup>2</sup>

Pour la réalisation de cette opération, la commune entend vendre le dit terrain (non viabilisé) au prix de 150 € HT/m<sup>2</sup> de SDP.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser cet accord de principe concernant la cession immobilière et la construction de 4 logements sociaux rue de la Ramognère et d'autoriser le Maire à signer les conventions, contrats et actes nécessaires à cette réalisation.

Martine CHEYLAN précise que la commune sera associée tout au long du projet.

Guy GLEIZES :

Les autres bailleurs sociaux comme FDI ont-ils proposé des projets ?

Martine CHEYLAN :

D'autres propositions ont effectivement été reçues en mairie mais les projets ne convenaient pas selon les critères déterminés.

Éric BASCOU :

On a aussi regardé les quotas d'affectation selon les bailleurs. C'est la commune qui participe le plus et fait le plus d'offres car le prix du terrain cédé est largement inférieur au prix du marché.



À l'unanimité, le Conseil municipal autorise l'accord de principe concernant la cession immobilière rue de la Ramognère en confiant au bailleur social Hérault Habitat la construction de 4 logements sociaux. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions, contrats et actes nécessaires à cette réalisation.

#### **14-Autorisation de programme / crédits de paiement : opérations de l'aménagement du camp de Liouse et de l'aménagement du parc des Jonquières**

##### **Rapporteur : Édouard DE COLLE**

L'opération d'aménagement du camp de Liouse en une zone récréative et de loisirs, chiffrée à 491 705,00 € HT s'échelonne sur les années budgétaires 2016-2019 entre les phases d'études, la création des cheminements doux avec les aménagements paysagers, l'aménagement de la place arborée, la voirie du chemin des sports, les aires de jeux y compris le skate parc, l'aménagement du parvis du Point Jeunes (hors paysager), le point d'eau et les toilettes publiques, le mobilier urbain.

L'opération d'aménagement du parc des Jonquières, chiffrée pour l'instant sans optimisation à 200 000,00 € HT s'échelonne sur les années budgétaires 2017-2019 en vue de créer un espace public arboré qui mettra en valeur la qualité paysagère et la biodiversité de la rivière du Salaison attenante et qui proposera un espace ombragé lieu de rencontre des familles, une esplanade utilisable pour diverses manifestations, des zones de jeux pour enfants et adolescents, des points de pique-nique et des places de stationnement.

La procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement permet aux élus de se prononcer sur des programmes pluriannuels d'investissement en appréhendant le coût global de l'opération. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer toutes les démarches utiles (administratives, foncières, juridiques et financières) nécessaire au déroulement de ces deux opérations et de valider ces opérations de programme ainsi que les crédits de paiement.

Édouard DE COLLE propose de délibérer sur les propositions d'autorisation de programme et de crédits de paiement suivantes :

#### **Camp de Liouse : Plan pluriannuel de financement – sommes arrondies en TTC au millième supérieur**

Plan de Financement En € TTC	Montants estimés		Inscriptions budgétaires				
	Montant prévisionnel	Montant actualisé	2017	2018	2019	2020	2021
Études	31 500		31 500				
Acquisition							
Mob. / Mat.	21 000		7 200		13 800		
Travaux	539 200		173 000	196 000	170 200		
<b>Total dépenses</b>	<b>591 700</b>		<b>211 700</b>	<b>196 000</b>	<b>184 000</b>	<b>0</b>	

Fds européens	*						
Subv. État	50 000**			25 000*	25 000*		
Subv. Région	122 000			44 200	40 100	37 700	
Subv. Dép. 34	20 000			6 600	6 600	6 800	
Subv. CCGPSL	15 000			15 000			
Rés. Parlement	10 000		10 000				
Autres Subv.	***						
<b>Total Recettes</b>	<b>217 000</b>		<b>10 000</b>	<b>90 800</b>	<b>71 700</b>	<b>44 500</b>	

FCTVA	97 062				34 727	32 152	30 183
Charge nette	277 638		201 700	105 200	77 573	-76 652	-30 183

\*En attente, fonds européens LEADER

\*\*Subvention État en attente : « Territoire énergie positive et croissance verte »

\*\*\*Complément de financement par le Département pour les déplacements doux.

### Parc des Jonquières : Plan pluriannuel de financement

Plan de Financement En € TTC	Montants estimés		Inscriptions budgétaires				
	Coût prévisionnel	Coût actualisé	2017	2018	2019	2020	2021
Études	36 000		36 000				
Acquisition	23 000		23 000				
Mob. / Mat.							
Travaux	200 000		50 000	75 000	75 000		
<b>Total dépenses</b>	<b>259 000</b>		<b>109 000</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>		

Fds européens	24 000			12 000	12 000		
Subv. État							
Subv. Région	33 400			10 000	15 000	8 400	
Subv. Dép. 34	33 400			10 000	15 000	8 400	
Subv. CCGPSL	15 000		15 000				
Rés. Parlement							
Autres Subv.							
<b>Total Recettes</b>	<b>105 800</b>		<b>15 000</b>	<b>32 000</b>	<b>42 000</b>	<b>16 800</b>	

FCTVA	32 315				11 811*	10 252*	10 252*
Charge nette	120 885		94 000	43 000	21 189	-27 052	-10 252

\*Fctva : 11 811 € (travaux : 42 000 € HT, étude : 30 000 € HT)  
10 252 € (travaux 62 500 € HT)

À l'unanimité, le Conseil municipal ouvre les autorisations de programme et de crédits de paiement présentées ci-dessus.

### 15-Renouvellement de la convention de mise à disposition de Monsieur Émile CHEIKHE

#### Rapporteur : Philippe SECONDY

Par délibération en date du 18 février 2016, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention de mise à disposition de Monsieur Émile CHEIKHE, agent titulaire de la résidence d'Aubeterre à temps complet auprès des services techniques de la mairie de Teyran, pour une durée de six mois, renouvelable une fois. L'autorisation de mise à disposition de cet agent arrivant à son terme, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le renouvellement pour une mise à disposition établie pour une durée d'un an et qui sera tacitement reconductible, sauf dénonciation par l'une des parties, et d'autoriser le Maire à signer la convention subséquente à cette décision.

Philippe SECONDY précise que M. Émile CHEIKHE avait rencontré des difficultés avec la direction de la résidence d'Aubeterre. Ensuite, la situation s'est assainie et il a souhaité retravailler, d'où le projet d'intégrer les services techniques de la mairie par une mise à disposition.

Éric BASCOU confirme que la première mise à disposition durant l'année 2016 s'est très bien passée, donc il est logique de reconduire cette convention.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise le renouvellement pour la mise à disposition de Monsieur Émile CHEICKE, établie pour une durée d'un an, tacitement reconductible, sauf dénonciation par l'une des parties, et autorise le Maire à signer la convention subséquente à cette décision.

Informations des élus :

Le repas des aînés se déroulera vendredi 24 février 2017 à 12h00.

Monique BERTOLETTI regrette le retrait du distributeur de billets (DAB), cela pénalise les administrés. Éric BASCOU répond que la mairie recherche des solutions pour remédier à la situation, le distributeur AXA n'était plus aux normes (absence de sas pour sécuriser le transport des fonds). Les banques investissent de moins en moins sur les DAB, leurs fréquentations baissent régulièrement. De plus, la loi obligeant les établissements bancaires à installer les DAB au prorata de leur clientèle est abrogée, ce qui ne les incite plus à maintenir voire augmenter leur parc. En ce moment, des discussions sont en cours pour tenter d'en mettre un, au centre de la ville ou ailleurs, mais pour l'instant les banques déclinent.

Monique BERTOLETTI :

Les nouvelles maisons de la rue Benoit Fabre ne s'intègrent pas bien à l'environnement, est-ce normal ?

Éric BASCOU :

Nous reprenons tous les permis de construire non adéquats. Lorsqu'un permis de construire est déposé, on essaie de trouver un équilibre entre le projet et les souhaits des bénéficiaires. Sur le projet en question, il y a eu des discussions et nous avons demandé aux bénéficiaires de rectifier leur projet, des recours sont arrivés, nous n'avons pas voulu engager des frais de procédure pour la commune, nous sommes allés au bout de ce qui était possible avec les règles du plan local d'urbanisme, mais c'est toujours assez difficile.

Martine CHEYLAN :

Il y avait dans le projet des objectifs intéressants avec des espaces communs à vivre. Mais le projet respecte le plan local d'urbanisme.

Philippe SECONDY :

C'est le problème du plan local d'urbanisme qui a été voté en 2010.

Éric BASCOU :

C'est une lutte permanente pour tenter de rendre compatible les projets avec l'environnement. Nous cherchons un équilibre entre les souhaits du demandeur, les aspects financiers de l'opération, et l'intégration aux lieux environnants. La marge de manœuvre est réduite. On avance avec les élus, nous sommes accompagnés par un bureau d'étude pour la modification du plan local d'urbanisme.

La séance est levée à 22h50. La parole est donnée au public.

Le Maire de Teyran  
Éric BASCOU

Le secrétaire  
Patrick ROCHER